



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 23 mai 2013**

L'an deux mille treize et le vingt-trois mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BESSETTES - CAUQUIL - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - HEBRARD - RABOU - SEGUR - VALERO (Suppléant) - MM BLANC - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE (Suppléant) - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - PAPAIX (Suppléant) - SARRAN - SEGUR - VERNHES (Suppléant).

**N° 2013/72**

**Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2012  
sur la gestion de l'exercice 2013**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à l'approbation du Compte Administratif 2012, les besoins en investissement de chaque Budget ont été évalués et il s'avère que pour le Budget Annexe Voirie, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de l'exercice 2012 sur la gestion de l'exercice 2013.

**Pour le Budget Annexe Voirie, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2012	=	<b>295 358,00 €</b>	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		
en dépense Chapitre 23	=	0 €	
au 31/12/2012 Divers	=	0 €	
	Total =	0 €	(D2)
<b>TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)</b>	=	<b>295 358,00 €</b>	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2012	=	0 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0 €	
en recette Chapitre 13	=	0 €	
au 31/12/2012 Chapitre 16	=		
Divers	=		
	TOTAL =	0 €	(R2)
<b>TOTAL DES RECETTES (R1+R2)</b>	=	<b>0 €</b>	(R4)

BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	295 358,00 €
<b>Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2012</b>		
Résultat comptable de l'exercice 2012 (C/12)	=	250 041,00 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	76 776,00 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	326 817,00 €
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>		
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2013	=	<b>295 358,00 €</b>
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2013	=	<b>31 459,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la détermination et l'affectation du résultat de l'exercice 2012 sur la gestion de l'exercice 2013 pour le Budget Annexe Voirie, comme indiqué ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 27 mai 2013.

Le Président,  
Raymond GARDELLE